

# **Association ELAN – SAVIGNY ENVIRONNEMENT**

**Boite Postale 01**

**91605 SAVIGNY-SUR-ORGE Cedex**

Association Loi 1901 N° 0913001582

<http://www.elan-savigny-environnement.org> e-mail : [contact@elan-savigny-environnement.org](mailto:contact@elan-savigny-environnement.org)



---

Savigny-sur-Orge, le 12 octobre 2017

**Monsieur Eric MEHLHORN**  
**Maire**  
**Conseiller Métropolitain**  
**Vice-Président du Conseil Départemental**  
**HOTEL DE VILLE**  
**91600 SAVIGNY SUR ORGE**

Monsieur le Maire,

Les riverains de l'avenue de **l'Armée Leclerc** ont appris par un courrier du 5 septembre que des travaux de voirie importants, nécessaires et attendus depuis longtemps compte tenu de l'état de la chaussée, auraient lieu sur cette avenue du 11 au 22 septembre.

Ils ont appris par hasard du Service technique de l'EPT 12 que des travaux de réfection de la chaussée allaient être effectués également avenue Jean-Allemane et à Morangis. Ils auraient souhaité en être informés au préalable, d'autant plus que les panneaux règlementaires n'ont été apposés qu'après le début des travaux.

Exécutés de nuit et extrêmement bruyants, ces travaux de l'avenue Jean-Allemane sont particulièrement gênants pour les riverains qui, de surcroît, n'ont reçu aucune information sur leur avancement. Vu l'état de la chaussée, les pneus et la carrosserie des voitures ont été mis à rude épreuve.

Par ailleurs, nous avons du mal à comprendre que la durée de ce chantier soit aussi longue, comparée aux travaux de l'avenue de l'armée Leclerc, qui, en outre, ont été réalisés de jour.

Voici donc deux chantiers relevant l'un de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre pour l'avenue de l'Armée Leclerc, l'autre du Conseil Départemental pour l'avenue Jean-Allemane. Un bel exemple de non-coopération entre deux institutions, et une municipalité prise en tenaille !

Notre association a été interpellée à de nombreuses reprises concernant la circulation alternée entre le rond-point du château d'eau et l'entrée du stade. Le dispositif précédent, bien que plus ou moins respecté, assurait la fluidité du trafic, mais le sens de la priorité a été inversé. Des places supplémentaires de stationnement ont été créées sous les panneaux de limitation de vitesse situés au niveau des ralentisseurs. Ceux-ci avancent davantage sur la chaussée et forment maintenant un goulet d'étranglement à la hauteur du parking du stade. A partir de 17h 30 et surtout le mercredi, une file de voitures non prioritaires se forme. Du fait de la présence de véhicules garés des 2 côtés et du peu de place pour manœuvrer lorsque deux voitures se font face, l'attente peut durer plusieurs minutes. De plus, des camions empruntent cette avenue malgré l'interdiction, ce qui diminue encore la fluidité de la circulation. Le mercredi après-midi, du fait des activités sportives, les cycles et les motos s'y ajoutent, ce qui rend le secteur particulièrement dangereux, surtout pour les jeunes et les piétons.

La présence de la police municipale, le mercredi en particulier, aux heures de pointe, permettrait de gérer les flux et également verbaliserait les camions en infraction ; à ce sujet, nous vous transmettons une

photographie du panneau implanté sur la bretelle de l'autoroute interdisant la traversée de certaines rues de notre commune : ce panneau est provisoire depuis mai 2005 !

Les plots et les poteaux implantés sur le trottoir viennent compliquer encore l'accès du parking pour les véhicules arrivant du rond-point du château d'eau.

Est-ce que les services techniques de l'EPT 12 ont étudié par exemple la mise en place de feux alternés ?

Enfin, les passages piétons ne sont pas sécurisés entre le stade et le rond-point du Château d'eau bien qu'il y ait un arrêt de bus avenue Jean-Allemane et des dizaines d'enfants footballeurs doivent traverser l'avenue de l'Armée Leclerc pour rejoindre le stade ; d'ailleurs, ils prennent un raccourci : ils enjambent le grillage ! Peut-être qu'il serait possible d'étudier la mise en zone 30 de cette avenue.

Au vu de ces constatations, nous demandons instamment d'étudier et de mettre en place d'urgence les mesures correctives qui s'imposent.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration,



Dominique CATERINI

cc. Président EPT12 Grand Orly Seine Bièvre.  
Président du Conseil Départemental.

PJ. Quelques photos explicatives



